

SENSIBILISER LA RESTAURATION COLLECTIVE À L'ALIMENTATION DURABLE ET À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

MODALITÉS :

Lieu de mission : LCCHF, Communauté de Communes des Hauts-de-Flandre, 468 Rue de la

Couronne de Bierne, 59380 Bergues

Durée: 8 mois (du 27 octobre 2025 au 26 juin 2026)

Indemnité: 620 euros / mois de missions

Pour : les jeunes de 18 à 25 ans

LA MISSION :

La mission du volontaire, en appui à la chargée de mission du Plan Alimentaire du Territoire, sera de :

- Présenter et promouvoir l'outil « Ma Cantine » auprès des établissements de restauration collective : accompagner les gestionnaires de cantines dans l'inscription, l'utilisation de la plateforme et la réalisation de la télédéclaration (phoning, mise en place d'ateliers, webinaires...)
- Présenter et proposer le label « Ici, je mange local » auprès de chaque commune
- Faire le point sur le gaspillage alimentaire et sensibiliser au sein des cantines scolaires
- Aider la chargée de mission P.A.T à la mise en place d'une newsletter mensuelle à destination de la restauration collective
- Contribuer à l'identification et à la valorisation de bonnes pratiques locales (ex : mise en valeur de cantines exemplaires, d'actions en lien avec l'éducation alimentaire via des vidéos, interviews de chefs de cantine...)
- Présentation du kit de sensibilisation au gaspillage alimentaire auprès des restaurateurs privées du territoire (identification des restaurateurs en lien avec le développement économique, prise de rendez-vous et présentation du kit en présentiel auprès des restaurateurs)

Les volontaires bénéfieront, en plus des formations obligatoires (PSC1 et FCC) de 4 jours de formation sur l'alimentation durable au début de leur mission.

LA COLLECTIVITÉ QUI T'ACCUEILLERA :



La mission s'intègre dans le cadre du **Projet Alimentaire Territorial** et répond à l'objectif de favoriser une alimentation durable et locale à toutes et tous dans la **Communauté de Communes des Hauts-de-Flandre**. Le volontaire sera en relation avec divers publics : enseignants, élèves d'écoles primaires situés sur plusieurs communes de la CCHF qui présentent pour certaines des taux de pauvreté supérieur à la moyenne, élu(e)s des communes, des agents techniques, des restaurateurs.





